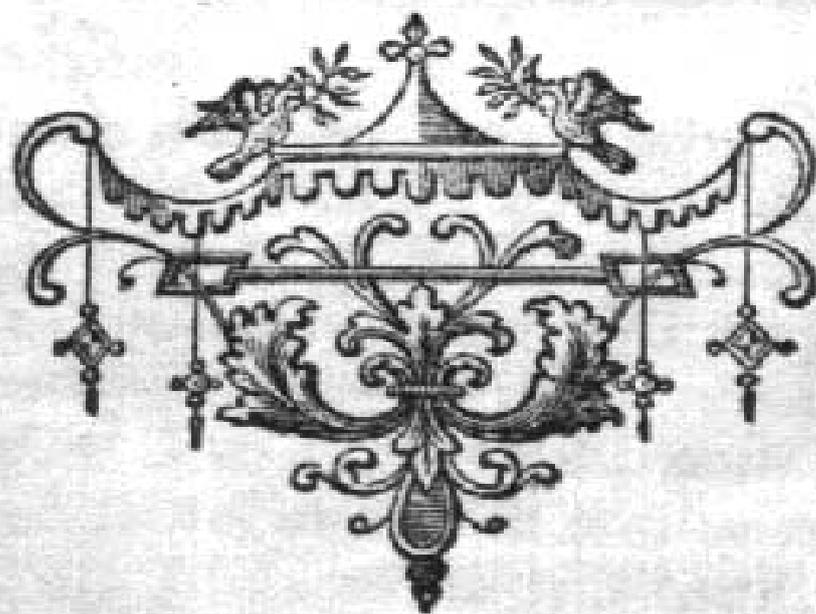


LES DROITS
DES
SOUVERAINS.

LES DROITS
DES
SOUVERAINS,
DE'FENDUS CONTRE LES
EXCOMMUNICATIONS
ET LES INTERDITS
DES PAPES.

PAR FRA PAOLO, *Sarpi*
*Religieux Servite, Consulteur de la République
de Venise.*

TOME PREMIER



A AMSTERDAM & A LEIPZIG.
Chez ARKSTEE & MERKUS
MDCCLIV.



A MONSIEUR
MAURICE
LE LEU
DE WILHEM,
SEIGNEUR DE WAELWYCK,
ANCIEN PRESIDENT DU CON-
SEIL SOUVERAIN ET DE LA
COUR FEODALE DE BRA-
BANT A LA HAYE, &c. &c.

MONSIEUR,

*Quoique l'Ouvrage, que je me donne
l'honneur de Vous dédier, sorte de la
plume d'un des plus célèbres Ecrivains
du dernier Siècle, & qu'il ait été com-
posé pour la défense des Droits d'une des
plus anciennes & des plus puissantes Ré-
publiques de l'Europe, cependant il a
besoin d'un Protecteur, mais d'un Pro-
tecteur tel qu'il s'en trouve très-peu.*

*La Matière de ce Traité, le Temps
& le Lieu où il paroît, m'impose la
nécessité de le mettre sous de tels auspices.*

Les Usurpations des Souverains

*

Pon-

CONSOLATIONE DELLA MENTE

Nella tranquillità di Conscienza caufata
dal bon modo di vivere nella

CITTA DI VENEZIA,

Nel preteso Interdetto di PAULO
QUINTO.

*Suegliata da Frà PAULO Servita, Consultor
di Stato. A gli Illustrissimi & Excellen-
tissimi Signori Inquisitori di Stato.*

LES DROITS
DES

SOUVERAINS,

Défendus contre les Excommunications
& les Interdits

DES PAPES.

Ou Examen & Réfutation du Droit d'excom-
munier les Souverains, que les Papes
se font injustement attribué.

*Composé par Frà PAULO Religieux Servite
& Conseiller de la République de Venise,
& dédié aux très-Illustres Seigneurs
les Inquisiteurs d'Etat, en 1606.*